

# Mes déchets

## GUIDE PRATIQUE

Villers-Cotterêts



 **RETZ  
EN VALOIS**

Communauté de Communes

# Sommaire

4

Secteurs de collecte des déchets à Villers-Cotterêts

9

Collecte des encombrants :  
je prends rendez-vous !

10

Déchets verts :  
mon abonnement

11

Consignes de tri :  
le mémo

12

Déchèteries du territoire :  
horaires, modalités d'accès  
et de dépôt

14

**Zoom sur le tri : DEEE** (déchets d'équipements électriques et électroniques), **DDS** (déchets diffus spécifiques), **DEA** (déchets d'éléments d'ameublement) **et TLC** (textiles, linge de maison et chaussures)

# À savoir

Depuis septembre 2021, la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV), en partenariat avec Valor'Aisne<sup>1</sup>, facilite le tri : il vous est désormais possible de déposer tous les emballages et papiers, sans exception, dans le bac de tri (bac jaune).

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022, la CCRV confie la collecte des déchets de ses 54 communes à une seule et même entreprise : SEPUR.

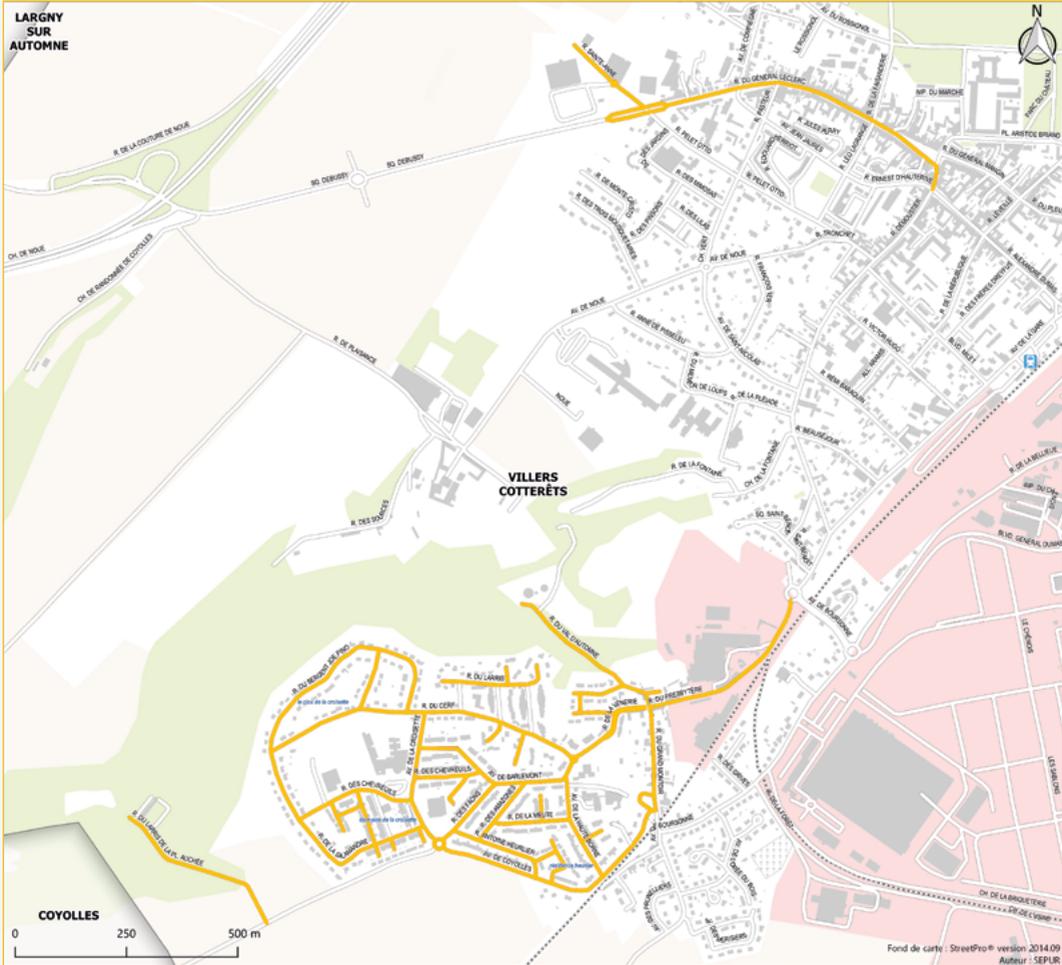
De ce fait, **des changements interviennent sur vos secteurs et jours de collecte habituels mais aussi sur la fréquence de collecte des bacs jaunes** collectés dorénavant 1 semaine sur 2.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces modifications via ce guide, qui vous apportera également toutes les informations relatives aux déchets sur votre territoire.

---

<sup>1</sup> Syndicat Départemental de Traitement des Déchets Ménagers

# Mon secteur de collecte ▶ Secteur A



## Voies collectées sur le secteur A

### Avenues

Avenue de Barlemont  
Avenue de Coyolles  
Avenue de la Croisette  
Avenue de la Haute Borne

### Places

Place du 8 Mai 1945  
Place des Anciens Combattants  
d'Afrique du Nord  
Place du Docteur Moufflier

### Rond-points

Rond-point des Biches  
Rond-point du Daguet

Rond-point des Daims  
Rond-point de l'Hermine  
Rond-point des Marcassins  
Rond-point des Sangliers

### Rues

Rue des Amazones  
Rue du Cerf  
Rue Jeanne Chandèze  
Rue des Chevreuils  
Rue des Faons  
Rue François d'Angoulême  
Rue de la Futaie  
Rue du Général Leclerc  
Rue du Grand Montoir  
Rue Antoine Heurlier

Rue du Larris  
Rue René Lucot  
Rue de la Meute  
Rue du Presbytère  
Rue de la Renaissance  
Rue de la Salamandre  
Rue du Sergent Joe Pino  
Rue Sainte-Anne  
Rue du Val d'Automne  
Rue de la Vénerie  
Rue de Verdun (sauf n°1 et 3)

### JOURS DE COLLECTE



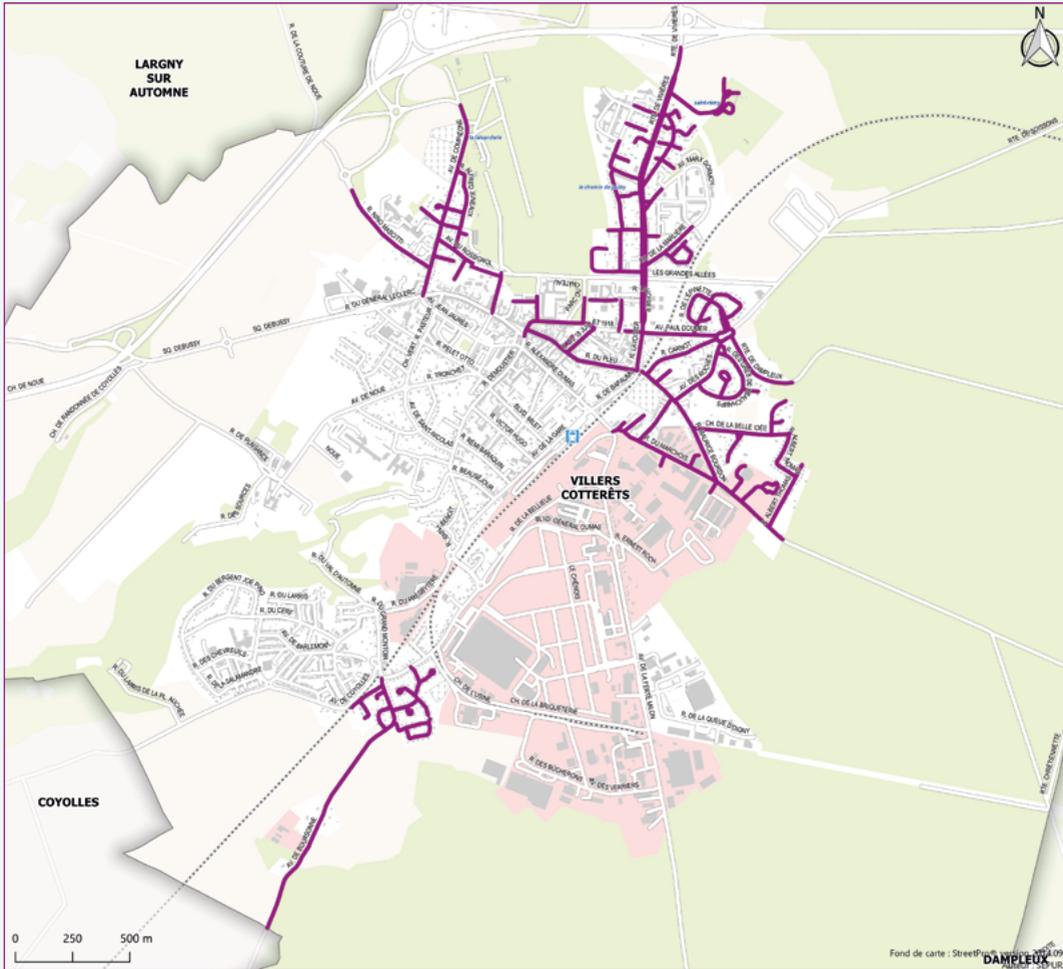
**ORDURES  
MÉNAGÈRES :**  
mardi



**DÉCHETS  
RECYCLABLES :**  
vendredi semaine paire

- ▶ Sortir votre bac la veille au soir.
- ▶ Tout jour férié est collecté sauf les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre, pour lesquels un rattrapage sera prévu.

# Mon secteur de collecte ▶ Secteur B



## Voies collectées sur le secteur B

### Allées

Allée Joseph Balsamo  
Allée Ange Pitou  
Allée de la Tulipe Noire  
(sauf n° 2 et 4)

### Avenues

Avenue de Boursonne (n°41 au  
n° 59 et n° 60 au n° 108)  
Avenue de Compiègne  
Avenue Marx Dormoy (n° 3 au  
n° 7)  
Avenue Paul Doumer  
Avenue des Merisiers  
Avenue de l'Orée du Bois  
Avenue des Prunelliers  
Avenue des Roches  
Avenue du Rossignol (sauf n° 16)

### Chemins

Chemin de la Belle Idée  
Chemin de la Marlière

### Impasses

Impasse de la Briqueterie  
Impasse de Compiègne  
Impasse du Marchois  
Impasse du Marché  
Impasse de la Matreuse  
Impasse de la Montée Gelée  
Impasse des Tourterelles  
Impasse du Tréfonds  
Impasse Gustave Turlure

La Briqueterie  
La Matreuse  
Le Rossignol  
Parc du Château

### Place

Place Aristide Briand

### Ronds-points

Rond-point des Acacias  
Rond-point de l'Aubépine  
Rond-point Clément Marot

### Routes

Route de Dampleux  
Route d'Oigny  
Route de Vivrières

### Rues

Rue du 18 Juillet 1918 (sauf n°  
32, 34 et 42)  
Rue d'Artagnan  
Rue Louis Blanc  
Rue Catherine Blum  
Rue du Grand Bosquet  
Rue du Clos du Grand Bosquet  
Rue Maurice Bourdon  
Rue Jacques Bonhomme  
Rue du Vicomte de Bragelonne  
Rue Georges Brassens  
Rue Charles Briand  
Rue Pierre Brossolette  
Rue Carnot  
Rue Jean-Baptiste Clément

Rue du Fossé du Coq  
Rue Philibert Delorme  
Rue de l'Épinette  
Rue de la Faisanderie  
Rue de la Fontaine Saint-Laurent  
Rue Jean Goujon  
Rue des Grandes Allées  
Rue des Grès de Beauchamps  
Rue de l'Hôtel de Ville  
Rue Alfred Juneaux  
Rue Lavoisier (sauf n° 9 et 22)  
Rue Auguste Leblanc  
Rue de la Libération  
Rue du Général Mangin  
Rue du Marchois  
Rue Nino Mascitti (sauf n° 2)  
Rue du Pieu  
Rue Lucien Rambach  
Saint-Rémy  
Rue des Saules  
Rue du Stade  
Rue Albert Thomas  
Rue de Verdun (n° 1 et 3)

### Squares

Square Berlioz  
Square Chopin  
Square du Chêne Rivet  
Square Debussy  
Square Marie Nicolas  
Square Mozart  
Square Rameau  
Square Ravel  
Square Vivaldi

### JOURS DE COLLECTE



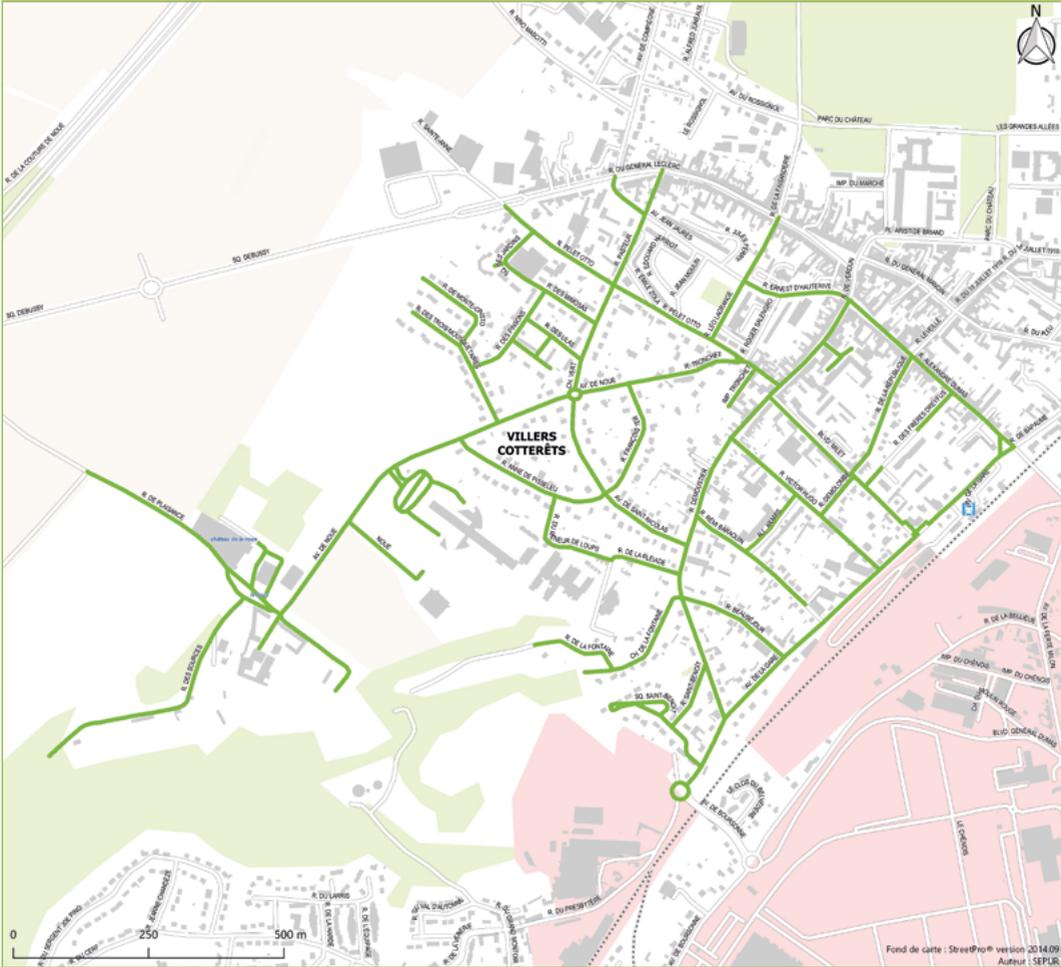
**ORDURES  
MÉNAGÈRES :**  
mardi



**DÉCHETS  
RECYCLABLES :**  
vendredi semaine impaire

- ▶ Sortir votre bac la veille au soir.
- ▶ Tout jour férié est collecté sauf les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre, pour lesquels un rattrapage sera prévu.

# Mon secteur de collecte ▶ Secteur C



## Voies collectées sur le secteur C

### Allée

Allée Aramis (sauf n°2, 4 et 6)

### Avenues

Avenue de la Gare (sauf n°18)  
Avenue Jean Jaurès (sauf n°13 et 15)  
Avenue de Noue  
Avenue de Saint-Nicolas

### Boulevard

Boulevard Millet (sauf n°3, 5, 5B, 9 et 11)

### Chemins

Chemin de la Fontaine  
Chemin Vert

### Impasse

Impasse Tronchet

### Places

Place Alexandre Dumas  
Place des Écoles

### Rues

Rue Rémi Baraquin  
Rue Beauséjour  
Rue Demolombe  
Rue Demoustier (sauf n°100)  
Rue des Frères Dreyfus (n°1, 2 et 3)  
Rue Alexandre Dumas (sauf du n° 58 au 62 et du n°59 au 61)  
Rue François 1<sup>er</sup>  
Rue de la Fontaine  
Rue Ernest d'Hauterive  
Rue des Jonquilles  
Rue Léo Lagrange  
Rue des Lilas  
Rue du Meneur de Loups

Rue des Mésanges  
Rue des Mimosas  
Rue de Monte-Cristo  
Rue des Trois Mousquetaires  
Rue Pelet Otto  
Rue Pasteur (du n°2 au 16 et du n°3 au 5)  
Rue des Pinsons  
Rue Anne de Pisseleu  
Rue de Plaisance  
Rue de la Pléiade (sauf n°6)  
Rue de la République  
Rue Saint-Benoît  
Rue des Sources  
Rue Tronchet  
Rue Victor Hugo

### Squares

Square des Jardins  
Square Saint-Benoît

### JOURS DE COLLECTE



**ORDURES  
MÉNAGÈRES :**  
mercredi



**DÉCHETS  
RECYCLABLES :**  
vendredi semaine paire

- ▶ Sortir votre bac la veille au soir.
- ▶ Tout jour férié est collecté sauf les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre, pour lesquels un rattrapage sera prévu.

# Mon secteur de collecte ▶ Secteur D



## Voies collectées sur le secteur D

### Avenues

Avenue de Boursonne (du n° 1  
au 39 et du n° 2 au 56 B)  
Avenue de La Ferté-Milon  
Avenue des Verriers

### Boulevard

Boulevard Général Dumas

### Chemins

Chemin du Moulin Rouge  
Chemin de l'Usine

### Impasses

Le Clos du Belvédère  
Impasse des Charbonniers  
Impasse du Chênois  
Impasse de La Ferté-Milon  
Le Poirier d'Oignon  
Impasse des Roitelets  
Impasse des Sablons

### Rues

Rue de Bapaume  
Rue de la Bellieue

Rue des Bûcherons  
Rue des Chaudronniers  
Rue de la Forêt  
Rue des Grives  
Rue Léveillé  
Rue de la Queue d'Oigny  
Rue Ernest Roch  
Rue de la Sablonnière

### JOURS DE COLLECTE



**ORDURES  
MÉNAGÈRES :**  
mercredi



**DÉCHETS  
RECYCLABLES :**  
vendredi semaine impaire

- ▶ Sortir votre bac la veille au soir.
- ▶ Tout jour férié est collecté sauf les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre, pour lesquels un rattrapage sera prévu.

# Mon secteur de collecte ▶ Secteur E (certains habitats collectifs)

## JOURS DE COLLECTE



**ORDURES  
MÉNAGÈRES :**  
lundi et jeudi



**DÉCHETS  
RECYCLABLES :**  
vendredi

- ▶ Sortir votre bac la veille au soir.
- ▶ Tout jour férié est collecté sauf les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre, pour lesquels un rattrapage sera prévu.

▶ Certains habitats collectifs, dont les adresses sont listées ci-dessous, bénéficiaient d'une fréquence de collecte différente au vu de la configuration de leur résidence :

- ramassage des ordures ménagères (OM) : 2 fois par semaine
- ramassage des déchets recyclables (bac jaune) : 1 fois par semaine.

Pour ces logements, aucune modification n'interviendra dans la fréquence de collecte.

**Cependant, attention à vos jours de ramassage qui peuvent être modifiés.**

▶ Pour les autres logements collectifs non listés ci-dessous, vos nouvelles fréquences de collecte sont les suivantes :

- ramassage des ordures ménagères (OM) : 1 fois par semaine = pas de changement
- ramassage des déchets recyclables (bac jaune) : 1 fois tous les 15 jours

### Allées

Allée Aramis (n°2, 4 et 6)  
Allée du Château d'If  
Allée Edmond Dantès  
Allée des Forestiers  
Allée de la Tulipe Noire (n°2 et 4)

### Avenues

Avenue Léon Blum  
Avenue Marx Dormoy (du n°2 au 6 et du n°11 au 17)  
Avenue de la Gare (n°18)  
Avenue Jean Jaurès  
Avenue des Roches  
Avenue Jean Zay

### Boulevard

Boulevard Milet (n°3, 5, 5B, 9 et 11)

### Rues

Rue du 18 Juillet 1918 (n°32, 34 et 42)  
Rue Jacques Bonhomme (numéros impairs)  
Rue du Grand Bosquet (Maison de Retraite)  
Rue Maurice Bourdon (n°13bis)  
Rue Pierre Brossolette  
Rue en Burry

Rue du Cerf

Rue Demoustier (n°100)

Rue de la Faisanderie (n°3bis)

Rue des Frères Dreyfus (du n°5 au 17)

Rue Alexandre Dumas (n°4, du n°58 au 62 et du n°59 au 61)

Rue de l'Équipage

Rue Jules Ferry

Rue de la Harde

Rue Victor Hugo (n°15)

Rue Édouard Herriot

Rue Lavoisier (n°9 et 22)

Rue du Marchois (n°19)

Rue de Marignan

Rue Nino Mascitti (n°2)

Rue Jean Moulin

Rue de l'Ordonnance de 1539

Rue Pasteur (n°7 et 9)

Rue du Pleu (n°35)

Rue Rosello

Rue Roger Salengro

Rue de la Vénérie

Rue Émile Zola

# Collecte des encombrants : je prends rendez-vous !

En complément des deux déchèteries sur son territoire, la Communauté de Communes propose un service de proximité permettant l'évacuation des encombrants. Ce service payant est ouvert à tous les habitants du territoire.



## Les modalités<sup>1</sup>

- ▶ **Service payant sur prise de rendez-vous préalable.** Il est conseillé à l'utilisateur d'être présent ou représenté lors de l'intervention.
- ▶ **Nombre de rendez-vous limité :** deux fois par an et par foyer
- ▶ **Volume maximum autorisé :** 3m<sup>3</sup> par rendez-vous.
- ▶ **Collecte pouvant être effectuée du lundi au vendredi de 7h à 14h.** Les jours sont fixés conjointement entre le prestataire de collecte et l'utilisateur lors de la prise de rendez-vous.
- ▶ **Contactez le n° suivant pour votre prise de rendez-vous :** 01 60 43 51 96

## Le tarif

- ▶ **20 € TTC** par rendez-vous<sup>2</sup>
- ▶ **Un titre de paiement** est émis par le Trésor Public après chaque rendez-vous

<sup>1</sup> Règlement complet disponible en ligne sur le site de la CCRV ([cc-retz-en-valois.fr](http://cc-retz-en-valois.fr)) ou sur demande à [mesdechets@retzenvalois.fr](mailto:mesdechets@retzenvalois.fr)

<sup>2</sup> Tarif 2022

# Collecte des déchets verts : mon abonnement



Pour les personnes ne pouvant ou ne souhaitant pas se rendre en déchèterie, la Communauté de Communes Retz-en-Valois propose le ramassage des déchets verts en porte à porte. Pour bénéficier de ce service payant, exclusivement réservé aux habitants de Villers-Cotterêts, il est nécessaire de s'abonner.

## Le tarif <sup>1</sup>

- ▶ Abonnement de **232€ TTC** pour 36 collectes, **soit 6.44€ TTC la collecte**
- ▶ **2 modes de facturation possibles** :
  - au comptant en un seul versement
  - sous forme de mensualités sur les 8 mois de collecte, soit 29€ TTC par mois

## L'abonnement comprend

- ▶ **La collecte une fois par semaine**, de mi-mars à mi-novembre (soit 36 collectes)
- ▶ **3 sacs kraft (100 L)** par semaine de collecte (soit 108 sacs pour l'année)

## Les modalités<sup>2</sup>

- ▶ Collecte en porte à porte, **uniquement sur le territoire de la commune de Villers-Cotterêts**
- ▶ Réservée aux **particuliers ayant souscrit à l'abonnement annuel payant**
- ▶ Ramassage limité à **6 sacs maximum par collecte**, déposés la veille au soir du jour de collecte

### ✓ DÉCHETS ACCEPTÉS

- Tontes de pelouses,
- Feuilles,
- Branchages en fagots,
- Fleurs,
- Tailles de haie,
- Herbes,
- Petits arbustes,
- Etc.

### ✗ DÉCHETS REFUSÉS

- Les souches et branches d'un diamètre supérieur à 15 cm,
- Les biodéchets issus de la préparation des repas,
- Les déchets verts déposés en dehors des sacs kraft fournis pour la collecte hors fagots,
- La terre,
- Les déchets autres que les déchets verts (gravats, encombrants, emballages, ...)

<sup>1</sup> Tarif 2022

<sup>2</sup> Règlement complet disponible en ligne sur le site de la CCRV ([cc-retz-en-valois.fr](http://cc-retz-en-valois.fr)) ou sur demande à [mesdechets@retzenvalois.fr](mailto:mesdechets@retzenvalois.fr)

# Mon mémo tri

## Tous les emballages & papiers se trient !

À DÉPOSER  
EN VRAC,  
NON IMBRIQUÉS  
& BIEN VIDÉS



## Le tri *du verre*

Le verre est une matière qui se recycle à 100 % et à l'infini ! Tous les verres d'emballage peuvent être recyclés, c'est-à-dire toutes les bouteilles, pots, bocaux, et flacons. Une trentaine de conteneurs à verre sont installés sur la commune.

### Les bons gestes

- ✓ **Je jette** uniquement les bouteilles, pots, bocaux, et flacons : **sans les bouchons** ! Les couvercles en métal vont dans le bac jaune.
- ✗ **Je ne jette pas** d'autres matériaux que le verre d'emballage : donc pas de vaisselle cassée, porcelaine, faïence, grès, carrelage, terre, pierres, graviers, ciment, bois, métaux...

✗ **Je ne jette pas non plus** les verres spéciaux, tels que les verres armés, pare-brise, écrans de télévision, ampoules d'éclairage, lampes, cristal, verre opaline, miroir, vitrocéramique...

### À SAVOIR

Le verre culinaire (verres à boire, plats transparents et toute la vaisselle en général) n'est pas à déposer dans les conteneurs car il s'agit de céramique transparente. La composition chimique de ces objets et leur température de fusion sont différentes du verre d'emballage et détériorent la qualité de production. Du verre de mauvaise qualité ne peut pas servir à la production de bouteilles par exemple.

# Les déchèteries

En tant qu'habitant de la Communauté de Communes Retz-en-Valois, vous avez accès aux deux déchèteries du territoire : à Villers-Cotterêts mais aussi à Ambleny !

## ▶ Déchèterie de Villers-Cotterêts

ZI des Verriers  
02600 Villers-Cotterêts  
03 23 96 43 57

## ▶ Déchèterie d'Ambleny

RD17 - Marais des Chaudières  
02290 Ambleny  
03 23 72 49 28

## Nouveaux horaires

- **Horaires d'hiver** (1<sup>er</sup> nov. au 31 mars) : **9h15-12h15 et 13h-17h**
- **Horaires d'été** (1<sup>er</sup> avril au 31 oct.) : **9h15-12h15 et 13h-18h30**

	Lun.		Mar.		Mer.		Jeu.		Ven.		Sam.		Dim.	
	M	AM												
Villers-Cotterêts ▶	■	■	■	■	■	■	☒	☒	■	■	■	■	■	☒
Ambleny ▶	■	■	☒	☒	■	■	■	■	■	■	■	■	☒	☒

■ Ouverte ☒ Fermée

## Conditions d'accès



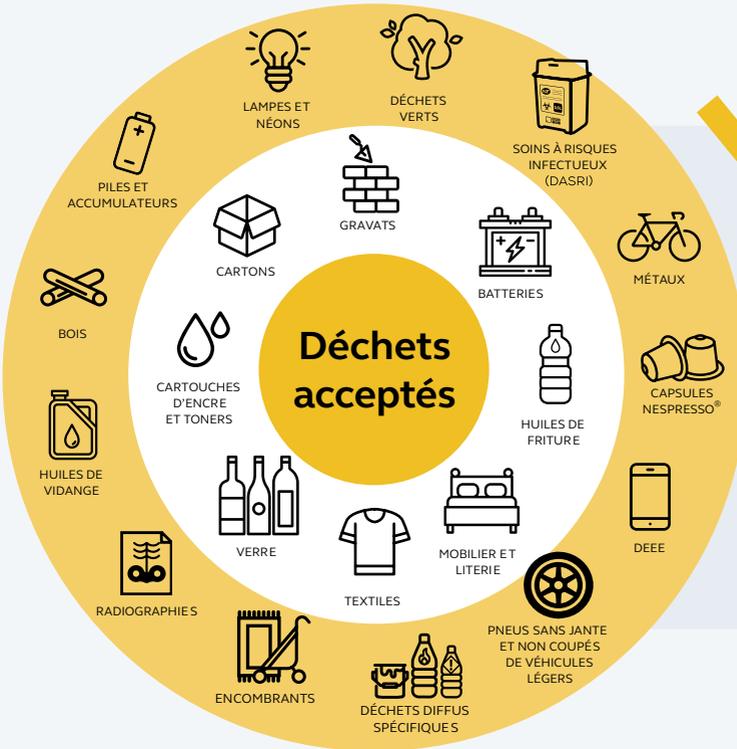
- ▶ Fermeture les jours fériés.
- ▶ Accès réservé aux habitants de la Communauté de Communes Retz-en-Valois, uniquement **sur présentation de la carte d'accès<sup>1</sup>**.
- ▶ Véhicules admis : véhicules de tourisme, véhicules attelés ou non d'une remorque et camionnettes d'un PTAC < 3,5 tonnes.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Comme sur tout le territoire, les dépôts sauvages devant les déchèteries sont passibles d'une amende de 5<sup>e</sup> classe (1 500€) et de la confiscation du véhicule selon l'article R635-8 du code pénal.

<sup>1</sup> Demande de carte sur [www.cc-retz-en-valois.fr](http://www.cc-retz-en-valois.fr)

## Déchets acceptés / refusés



En apportant en déchèterie vos déchets qui ne sont pas collectés en porte-à-porte, vous vous assurez qu'ils soient acheminés, selon leur nature, vers les filières de recyclage, valorisation et/ou dépollution adaptées.

## ✗ Déchets refusés



### DÉCHETS DES INDUSTRIELS

► contactez des sociétés spécialisées



### DÉCHETS AMIANTÉS

► réalisation de campagnes annuelles. Renseignements à [mesdechets@retzenvalois.fr](mailto:mesdechets@retzenvalois.fr)



### ORDURES MÉNAGÈRES

► collectées en porte-à-porte



### MÉDICAMENTS

► déposez-les en pharmacie



### DÉCHETS EXPLOSIFS/RADIOACTIFS/INFLAMMABLES

► contactez une entreprise spécialisée



### CADAVRES D'ANIMAUX

► contactez une entreprise spécialisée

# Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)



Avant de les jeter, demandez-vous d'abord s'ils peuvent encore servir ou être réparés.

Ce sont tous les appareils électriques fonctionnant sur secteur, piles ou batteries. Ils sont à déposer en déchèterie quel que soit leur état. Réfrigérateurs, cuisinières, micro-ondes, fers à repasser, rasoirs, téléphones portables, chargeurs, tablettes, calculatrices...

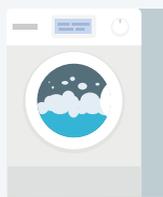
Retrouvez la liste complète de tous les appareils sur : [www.eco-systèmes.com](http://www.eco-systèmes.com)



PETITS APPAREILS EN MÉLANGE



ÉCRANS, TÉLÉVISEURS ET MONITEURS



GROS ÉLECTROMÉNAGERS HORS FROID



GROS ÉLECTROMÉNAGERS FROID

# Les déchets diffus spécifiques (DDS)



Ce sont les déchets chimiques des particuliers, qui sont issus de produits d'entretien, de bricolage et de jardinage. Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, ils ne doivent pas être jetés à la poubelle ou dans les canalisations.

Ils sont à déposer en déchèterie si possible dans leur emballage d'origine et fermés hermétiquement.



Merci de penser à retirer vos pinceaux et rouleaux des pots de peinture.

## Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) **écomobilier**

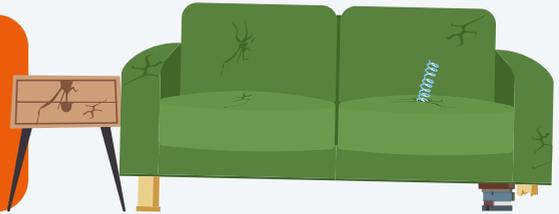
Les meubles en fin de vie et les pièces dont ils sont constitués sont appelés déchets d'éléments d'ameublement (DEA). Ils sont à déposer dans la benne mobilier, démontés ou non, quel que soit le type, le matériau, l'état.

Plus d'information sur : [www.eco-mobilier.fr](http://www.eco-mobilier.fr)



### ? LE SAVIEZ-VOUS ?

Les meubles qui ne peuvent pas être réutilisés ou recyclés sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité.



## Les textiles, linge de maison et chaussures (TLC) **Re\_fashion**

Tous les TLC usagés (textiles d'habillement, linge de maison, chaussures) peuvent être rapportés pour être valorisés quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire.

Pour trouver le point de collecte le plus proche de chez vous : [www.refashion.fr](http://www.refashion.fr)



PETITS  
VÊTEMENTS



GRANDS  
VÊTEMENTS



LINGE DE  
MAISON



CHAUSSURES

### Devenir des textiles

Les textiles en bon état sont destinés à des circuits de dons ou de revente d'occasion en France ou à l'étranger. Les plus abîmés sont soit réutilisés dans l'industrie sous forme de chiffons, soit transformés en matériaux d'isolation, soit valorisés énergiquement.

Toutes ces filières à responsabilité élargie des producteurs sont financées par l'éco-participation appliquée sur tout produit neuf.





Communauté de Communes

[www.cc-retz-en-valois.fr](http://www.cc-retz-en-valois.fr)

 @CCretzenvalois

**Services techniques**  
**Service Gestion des déchets**

Impasse du Chenois  
02600 Villers-Cotterêts  
[mesdechets@retzenvalois.fr](mailto:mesdechets@retzenvalois.fr)  
**03 23 55 99 00**